



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 24  
Nombre de membres représentés 8  
Nombre de membres non représentés 1

Le mercredi 07 décembre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Stéphanie BRANCO donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 40**

**INFORMATION SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022/03494 DU 28 SEPTEMBRE 2022  
AUTORISANT DES TRAVAUX TEMPORAIRES DE DRAGAGE DES PRISES D'EAU DES USINES  
D'EAU POTABLE D'ORLY ET DE JOINVILLE-LE-PONT**

**PREAMBULE - Monsieur Jérôme TAGNON, Conseiller municipal délégué aux travaux sur l'espace public et dans les bâtiments communaux**

Mes chers collègues,

La Préfète du Val-de-Marne a pris un arrêté le 28 septembre 2022 autorisant des travaux temporaires

221207\_40

de dragage des prises d'eau des usines d'eau potable d'Orly et de Joinville-le-Pont au profit de la société « Eau de Paris ».

Cet arrêté vise des travaux de dragage de sédiments dans les retenues des prises d'eau situées à Orly et Joinville-le-Pont, dans le cadre d'opérations d'entretien.

L'arrêté préfectoral, joint en annexe, doit être communiqué pour information au conseil municipal.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 181-1, L.214-3, L.214-4 et R.214-23 du Code de l'Environnement
Principaux documents de référence	- arrêté préfectoral n° 2022/03494 du 28 septembre 2022

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 29/11/2022

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 29/11/2022

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article unique** : Prend acte de la communication pour information de l'arrêté préfectoral n° 2022/03494 du 28 septembre 2022.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 09 DEC. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 09 DEC. 2022 A Joinville-le-Pont le

09 DEC. 2022